

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Fuentes Andrew

<https://www.cadre21.org/membres/5bd92be36badf2c2189c27be>

Date d'obtention : 2020-11-27 16:55:55

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes de la méthode sexto sont: 1. Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime. La première rencontre devrait leur faire sentir qu'ils font partie de la solution. 2. Évalue l'incident. Remplir la grille d'évaluation de l'incident, avec la victime, pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'entendue. 3. Vérifier l'information. Demander s'il y a d'autres personnes impliquées. Si oui, vérifier l'information avec eux en complétant la grille d'information avec chaque personne impliquée. Avant de parler au jeune instigateur, si l'incident a des implications malveillantes et de nature criminelle, contacter le service de police. Si je soupçonne que des images sexuelles se trouvent sur un appareil électronique, je dois confisquer l'appareil à l'aide de la trousse sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et il faut faire preuve de prudence dans mon approche. Cependant, la trousse est inestimable et m'aidera dans toute situation donnée. Je dois agir rapidement et avec le bien-être des personnes concernées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Les étapes qui me semblent les plus délicates sont de parler à la victime de la situation, parler des images (parler et non chercher ou consulter les images) et, bien sûr, informer les parents. Les conversations seront difficiles, mais je dois me rappeler qu'elles sont nécessaires pour aider les personnes concernées.